

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 6 novembre 2025

Date de
convocation :
31.11/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme PERNOT Chantal
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
Mme ASSO CHARNET Geneviève
Mme SALET Cathy
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Monsieur BARBIER Olivier
- Madame HAM Emmanuelle a donné pouvoir à Madame GIGNOUX Laure

Absente excusée :

- Mme VONNER Isabelle

Absent :

- Monsieur LE MORVAN Gilles

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 3

Votants : 17

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal,

Vu le Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêts (PPRIF) définitivement adopté le 18 mai 2022,

Vu les obligations de réalisation de travaux de défendabilité dans un délai de cinq ans, conformément au PPRIF,

Vu les dispositions relatives aux fonds verts mobilisés par la Métropole Nice Côte d'Azur pour la subvention d'opérations de sécurité incendie,

Considérant :

- Que la commune d'Aspremont est particulièrement exposée aux risques d'incendie de forêt, avec plus de 80 % de son territoire classé en **zone rouge** ;
- Que la municipalité a déjà engagé des actions concrètes pour protéger le territoire, notamment : signature de conventions et plan de gestion avec l'ONF, travaux au Clodolio et installation d'une citerne au quartier du Triller ;
- Que la Métropole Nice Côte d'Azur a mobilisé les **fonds verts**, permettant une subvention de **80 % HT**, réduisant le reste à charge pour la commune ;
- Que deux opérations ont été retenues pour Aspremont :
 1. **Élargissement du 358 chemin des Cabanes Blétonnières** : mise aux normes d'une voie de desserte et d'évacuation pour sécuriser l'accès des secours, pour un montant de 95 833,33 € HT (115 000 € TTC), subvention État 76 666,66 €, reste à charge communal 38 333,33 € TTC ;
 2. **Création d'une plateforme de retournement (PFR) à l'intersection Fontêtes / Cabanes Blétonnières** : facilitation des manœuvres des véhicules de secours, pour un montant de 87 500 € HT (105 000 € TTC), subvention État 70 000 €, reste à charge communal 35 000 € TTC;
- Que le reste à charge total pour la commune s'élève à **73 333,33 € TTC**, financé sur l'enveloppe récurrente du budget communal, avec possibilité de compléter par un fonds de concours si nécessaire;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de la valorisation du **Fonds vert** par la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Prendre acte des actions menées pour renforcer la **sécurité incendie** sur la commune ;
- Acter la participation financière de la commune pour un reste à charge de **73 333,33 € TTC** sur le budget récurrent, avec possibilité de compléter par un fonds de concours si nécessaire ;

- Autoriser **Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à la réalisation, au suivi et à la demande de subvention de ces opérations.

006-210600060-20251106-5_11_2025-DE
Reçu le 12/11/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de:

- Prendre acte de la valorisation du **Fonds vert** par la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Prendre acte des actions menées pour renforcer la **sécurité incendie** sur la commune ;
- Acter la participation financière de la commune pour un reste à charge de **73 333,33 € TTC** sur le budget récurrent, avec possibilité de compléter par un fonds de concours si nécessaire ;
- Autoriser **Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à la réalisation, au suivi et à la demande de subvention de ces opérations.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 07 novembre 2025



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE